

PV du conseil d'école n°1 du 13 octobre 2022

Annexes :

- diaporama de présentation de l'évaluation d'école
- courrier des parents d'élèves à l'attention de la DASEN
- protocole de prévention du harcèlement de la circonscription

Tour de table : présentation du conseil d'école

M. Royer Inspecteur de la circonscription Dijon nord

Mairie : Mme Renosi

Parents d'élèves élus :

Mme Leïla EL ABBOUNI

Mme Floriane MATHIEU

Mme Jamila NEKKACHE-ANNE

Mme Nazha SAIDI

Mme Valérie LEUCI

Rentrée 2022

équipe pédagogique :

Cp Mme Philippe

CP-CE1 : Mme Soustelle

CE1 : Mme Hani

CE2 : Mma Page

CE2-CM1 : M. Têtu et Mme Beuret-Naudin (excusée)

CM1-CM2 : Mme Gerriet

Ulis : Mme Louanne Millon (excusée)

Rased : Mme Pauline Audry Maître E du Rased (excusée)

Poste de psychologue scolaire non pourvu pour le secteur.

Un courrier a été envoyé par les parents d'élèves à la directrice académique pour signaler l'absence d'une psychologue scolaire sur le secteur. Nombreux sont les besoins, huit dossiers sont en attente de bilan psychométrique, ce qui met les enfants et leurs familles en difficultés.

M. Royer, inspecteur, a déjà fait remonté ce besoin de pourvoir le poste à la directrice académique.

Bien que la situation ait été prise en compte, ces postes relevant également de la compétence du rectorat, les deux administrations doivent s'entendre pour apporter une solution au problème.

M. Royer a cherché également parmi les enseignants des titulaires d'un master de psychologie volontaires pour faire fonction, la réponse apportée par le rectorat a été négative.

D'autres parents d'élèves (école de Darois) ont eux aussi envoyé un courrier.

La psychologue titulaire du poste étant en arrêt longue maladie mais pourrait potentiellement revenir à temps partiel, ce qui limite les possibilités de recrutement externe.

Les besoins doivent tous être signalés afin d'appuyer cette demande.

14 écoles sont concernés.

La situation est préoccupante et reste actuellement sans réponse.

Un point sur le dispositif Ulis :

Le dispositif vise à proposer à chaque élève, à l'appui de son projet personnel défini avec la famille et en lien avec les partenaires des services médico-sociaux, des apprentissages en classe de référence et/ou en salle de regroupement qui correspondent à ses besoins. Les objectifs des temps d'inclusion peuvent varier selon les élèves et les disciplines. Pour chaque élève, des perspectives d'évolution scolaires et sociales (relation aux autres, construction de soi au sein d'un groupe, enrichissement culturel, apprentissages avec ou sans aide de l'AESH) sont définies et régulièrement évaluées. Les temps d'inclusion doivent être des temps de réussite et de plaisir pour les élèves. Des outils pédagogiques sont mis en place par les différents enseignants pour tenir compte des besoins de chacun. Des partenaires interviennent également auprès des élèves, pendant ou hors du temps scolaire, en classe ou à l'école dans une salle dédiée ou à l'extérieur. Cette année, le dispositif regroupe 12 élèves (3 filles et 9 garçons) dont 3 nouveaux inscrits. Il s'agit de trois garçons âgés de 7 ans. A noter, deux élèves sont orientables en fin d'année.

Sur les 12 élèves de l'ULIS :

5 sont inclus en mathématiques à l'année : 1 en CP, 2 en CE1 et 2 en CE2.

5 sont inclus en français à l'année : 1 en CP, 3 en CE1, 1 en CE2

Les inclusions initialement envisagées en français et en mathématiques seront repensées à chaque période scolaire. En parallèle, tous les élèves sont inscrits dans un projet : sciences/ questionner le monde mené avec l'association Lattitude21 dans leur classe d'âge. Aussi, les élèves du dispositif bénéficient des sorties scolaires dans leur classe de référence pour mener à bien ce projet.

Il est difficile, particulièrement cette année de répondre à tous les besoins en accompagnement AESH des élèves.

Les évaluations de début d'année CP-CE1 :

Présentation des résultats

Les évaluations ont lieu chaque année en début de CP, en milieu de CP et en début de CE1.

Nous ne disposons que des résultats individuels et de classe.

Les domaines les moins bien réussis en CP sont la compréhension de mots (isolés) et la phonologie.

La fragile maîtrise de la langue accentue les difficultés pour certains élèves, tout comme l'absence de contexte.

En mathématiques, la résolution de problèmes est la compétence la moins maîtrisée.

Les enfants connaissent bien les nombres, les écrivent et comptent bien.

En CE1, une vitesse de lecture trop lente est noté. Elle était meilleure les années passées ou la Maitresse + avait encore un poste à l'école.

La compréhension de mots isolés reste difficile.

En mathématiques, la résolution de problèmes et le placement des nombres par rapport aux autres n'est pas aisé. Les enfants ont manqué de temps pour réussir les calculs.

L'encodage et la compréhension de phrases lues sont bien réussis.

**Présentation de l'évaluation d'école par M. Royer, Inspecteur de circonscription
sur demande de la directrice académique**

A retenir :

L'objectif est de rénover et de réactualiser le projet d'école ; de faire émerger les besoins de l'école.

Les écoles seront toutes évaluées sur un quinquennat.

Chaque année, trois sites scolaires évalués, l'école Elsa Triolet en fait partie cette année.

Cette évaluation permettra de croiser les regards de toutes les personnes tournant autour de l'école (enseignants, AESH, ATSEM, agents de service de la mairie, du périscolaire, parents, collectivités territoriales)

Quatre axes seront évalués :

Les apprentissages des élèves et leurs parcours.

Vie et bien être des élèves

Les acteurs de l'école

L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Une phase d'auto-évaluation, où les parents seront sollicités comme toutes les personnes intervenants dans l'école, donnera lieu à un rapport d'auto-évaluation.

Une phase d'évaluation externe (trois jours) par une équipe ne connaissant pas l'école (un inspecteur, son responsable informatique, un directeur d'école, des conseillers pédagogique etc.) mèneront des entretiens individuels ou collectifs, après avoir pris connaissance des rapports d'autoévaluations. Ils viendront également observer les classes.

Un second rapport d'évaluation sera fait.

Des données statistiques concernant l'école seront traitées.

Les personnes ayant participé bénéficieront d'un compte rendu de synthèse des résultats de cette évaluation.

Suite à cette évaluation, les besoins de l'école seront transmis à l'éducation nationale dans l'espoir qu'une réponse puisse y être apportée.

En parallèle, le ministère met en place une concertation "Notre école, faisons-la ensemble", duquel un projet innovant pourrait émerger et s'il est validé par l'académie, cela déclenchera à un financement.

Diaporama de présentation en annexe.

Calendrier : questionnaires en novembre, groupes de travail en janvier.

Programme PHARE : la gestion des situations de harcèlement

Point d'attention nationale. Formation des équipes pour gérer les situations de harcèlement.

Les directeurs sont en train d'être formés pour agir rapidement et efficacement. Une équipe ressource va être constituée au sein de l'école.

Protocole d'intervention : méthode de Préoccupation Partagée.

L'élève « cible » est reçu en entretien. Ensuite, les élèves « intimidateurs » sont reçus en entretien très court. L'idée n'étant pas de les blâmer mais de leur demander s'ils ont remarqué quelque chose concernant l'élève cible pour lequel nous sommes inquiets. On lui demande également s'il a des solutions pour que cet élève aille mieux. Si l'élève cible n'a rien à dire, fin de l'entretien, il est reçu à nouveau le lendemain ou le surlendemain. Le but est de faire changer les comportements. Si au bout de 15 jours, le comportement n'a pas changé, il y a une sanction.

10 novembre journée « non au harcèlement ».

10 heures d'enseignement dans l'année autour de la prévention du harcèlement, dans le cadre de l'EMC.

Projet de classe

Aire Terrestre éducative : présentation du projet.

Une classe référente (classe de ce2-cm1) qui aura 10 sorties organisée dans l'année sur un site choisi à proximité de l'école. L'objectif est d'observer la biodiversité mais aussi d'ouvrir sur des apprentissages transversaux (lecture de carte, production d'écrits pour rendre compte des sorties...).

Les autres classes de l'école sont des classes dites satellites qui sortiront 3 fois sur le même site.

Règlement de l'école (à voter)

<http://ele-talant-elsa-triolet-21.ec.ac-dijon.fr/2022/09/01/reglement-interieur-2/>

votes du conseil d'école

Vote pour : 12

Vote contre : 0

s'abstient : 0

Sécurité : incendie / PPMS

Exercice incendie le 23 septembre

Objectif : sortir dans le calme vers un point de ralliement (sous le préau).

L'exercice n'a pas été fait suffisamment dans le calme. Un nouvel exercice sera programmé.

PPMS AI : savoir agir en cas d'intrusion dans l'école.

2 lieux de ralliement proche de l'école : pas de confinement mais fuite.

Un exercice sera organisé le 21 octobre. Nous ne souhaitons pas être dans une démarche anxiogène.

Nous évacuerons rapidement l'école au cas où.

PPMS RM : ce n'est plus de la compétence du directeur.

Nous avons réfléchi en équipe afin de savoir comment agir en fonction de différents scénarios :

Tempête, fuite de gaz, incident nucléaire... Les fiches actions sont dans le bureau avec une mallette contenant radio, ruban adhésif et différents matériels nécessaires.

Questions diverses

- *Certains parents d'élèves souhaitent visiter, voir tester le self :*

La mairie invitera les parents d'élèves à déjeuner au self après les vacances de la Toussaint.

- *Casque et trottinette : Mme Mathieu rappelle que le port du casque est obligatoire dans la rue pour les moins de 12 ans. Qu'en est-il à l'école ?*

Petit rappel de la règle :

Obligation du port du casque pour les enfants de moins de 12 ans est fixée par l'article R431-1-3 du Code de la route.

La cour de récréation

Selon l'article 1 du Décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 : « On entend par aire collective de jeux toute zone [...] spécialement aménagée et équipée pour être utilisée, de façon collective, par des enfants à des fins de jeux. Sont également soumises au présent décret les aires collectives de jeux situées dans l'enceinte des établissements accueillant des enfants et dont les équipements sont susceptibles d'être utilisés par ceux-ci à des fins de jeux. ».

→ **La cour de récréation est une aire collective de jeux.**

Comment sécuriser l'usage des trottinettes à l'école ?

Les zones de trottinettes ont été redéfinies pour assurer une meilleure sécurité des enfants et éviter les accidents contre les murets en béton.

- *Moments de convivialité*

Un moment convivial, sous forme d'un goûter partagé est proposé par les parents d'élèves, le vendredi 22 décembre, jour des vacances, à 16h45.

Chaque famille pourra fournir un gâteau, des gobelets, des assiettes ou un coup de main selon son souhait.

- *Facturation de la cantine en cas d'absence*

Concernant les absences à la cantine : si un certificat médical n'est pas fourni à la mairie, le repas est facturé double tarif.

Procès verbal rédigé par Mme Soustelle et M. Têtu